



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable  
Pôle Foncier

**Information sur l'absence d'avis des collectivités territoriales et leurs groupements  
intéressés par le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie**

Par courrier en date du 18 septembre 2020, le préfet du Val-d'Oise a sollicité l'avis des collectivités territoriales sur l'évaluation environnementale du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie en application des dispositions des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement.

**Collectivités n'ayant pas formulé d'avis dans le délai de deux mois à compter de la réception du courrier précité :**

- Région Île-de-France,
- Région Hauts-de-France,
- Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,
- Communauté de communes Aire Cantilienne,
- Établissement Public Territorial Paris Terres d'envol,
- Communauté d'agglomération Beauvaisis,
- Communauté de communes Vallée Dorée,
- Commune de Saint-Witz,
- Commune de Villeron,
- Commune de Vémars,
- Commune de Chennevières-lès-Louvres,
- Commune d'Epiais-lès-Louvres,
- Commune d'Orry-la-Ville,
- Commune de Tremblay-en-France.

**Collectivité ayant répondu après le délai de deux mois :**

- Communauté d'agglomération Creil Sud Oise,

**Collectivités ayant formulé un avis :**

- Conseil départemental du Val-d'Oise,
- Conseil départemental de l'Oise,
- Conseil départemental de la Somme,
- Conseil départemental de la Seine-et-Marne,
- Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France,
- Amiens Métropole,
- Communauté d'agglomération Région de Compiègne,
- Communauté de communes Pays d'Oise et d'Halatte,
- Communauté de communes Pays Clermontois,
- Communauté d'agglomération Senlis Sud Oise,

1/2

- Commune d'Amiens,
- Commune de Fosses,
- Commune de Chantilly,
- Commune de la Chapelle-en-Serval,
- Commune de Marly-la-Ville,
- Commune du Mesnil-Amelot,
- Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France.